

La position des lieux, la nature des décombres, leurs dispositions nous amèneront peut-être à établir une opinion différente de celle qui a eu cours jusqu'à présent.

En passant en revue ce qui a été dit à ce sujet, nous ferons remarquer de nombreuses contradictions et l'absence complète de témoins venant à l'appui de l'explication donnée.

Nous lisons, dans le *Lyon souterrain* d'Artaud, page 97 :

« En 1818, lorsque l'autorité municipale nous permit de
« faire fouiller une partie du terrain de la naumachie, nous
« reconnûmes la bouche du canal qui traversait le jardin de
« l'Oratoire et amenait les eaux dans le bassin naumachique
« à vingt pieds plus bas. Dans ce même réservoir, sur le
« sol garni de deux rangs de carreaux, nous avons remar-
« que, du nord à l'est, un canal plus petit qui a dû recevoir
« jadis toutes les sources des environs de la Croix-Rousse,
« ensuite un émissaire, formant un troisième canal, se diri-
« géant vers la rue des Auges, pour se rendre sans doute
« à celui des Terreaux vers la rue du Bessard. Dans un
« Mémoire sur les fouilles de la naumachie de Lyon, nous
« avons parlé des objets qui y ont été trouvés, de plusieurs
« médailles du haut, du moyen et du bas-empire, surtout
« des inscriptions relatives aux députés gaulois qui avaient
« leurs places désignées dans cet amphithéâtre ; mais ce
« que nous n'avons peut-être pas dit, c'est qu'en général le
« pourtour du sol de cet édifice devait être voûté ; nous en
« jugeons par les grottes inclinées qui supportaient les
« premiers rangs des gradins de la partie méridionale et par
« le mouvement régulier du terrain qui est à l'est du terrain
« naumachique.

« Il serait à désirer que M. le Maire fit élever, au milieu
« de cette enceinte circulaire, une colonne ou une fontaine
« qui rappelât le souvenir de ce monument important, dont
« il ne reste plus aucun vestige apparent. »